Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
BP 5432 Dakar-Fann-Tél. : 33 825-29-00-Fax : 33 825-24-06
http://www.saes.sn-Email : saes@saes.sn-saes.info@gmail.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), dans un de ses show politico-médiatiques qu'il privilégie en réponse aux mots d'ordre du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES), à la place de négociations sérieuses sur les questions qui lui sont posées, a affirmé que « le SAES est en train de négocier avec ses supérieurs ». De plus, il a osé engager la responsabilité du SAES dans la « perte du Décret » modifiant le Décret n° 2020-1788 du 23 septembre 2020 portant création d'une allocation spéciale de retraite au profit des enseignants et chercheurs titulaires des universités. Pourtant, le même MESRI dans un de ses communiqués intempestifs avait affirmé que le Décret était **« mystérieusement » perdu dans les « méandres de l'administration ». Quel Ministre croire ?**

Le SAES s'inscrit en faux contre de telles allégations fantaisistes et malveillantes qui n'ont pour seul but que de jeter le discrédit sur les enseignants du supérieur et de monter les Sénégalais contre ces derniers, mais aussi de fuir ses responsabilités en tant que Ministre de tutelle. Comment le SAES peut-il perdre un Décret qu'il n'a pas présenté au Conseil des Ministres ?

Le SAES informe qu'il a rencontré une seule fois le Premier Ministre, le vendredi 13 décembre 2024 à 16h, sur la demande du MESRI qui venait de constater « ses limites », selon ses propres termes, dans la prise en charge de la question du Décret « perdu ». Cette rencontre a été consignée dans un procès-verbal co-signé le 17 décembre à 14h par le Ministre Secrétaire général du Gouvernement et le Secrétaire général du SAES. Depuis lors, aucune rencontre n'a eu lieu entre le SAES et la primature. Par ailleurs, la dernière réunion entre le MESRI et le SAES remonte au 30 octobre 2024.

Le SAES dénonce avec vigueur le discours inélégant du MESRI qui, en fuyant ses responsabilités, s'est dessaisi de toutes les questions pour retourner à ses vieilles habitudes : privilégier depuis bientôt quatre mois les sorties médiatiques comme méthode de résolution des problèmes de l'enseignement supérieur à la place de négociations sérieuses avec les acteurs. Cela confirme ainsi la rupture unilatérale du dialogue avec le SAES.

Le SAES informe les étudiants, leurs parents ainsi que l'opinion publique que, malgré sa bonne volonté, le mépris et le dilatoire du MESRI sur la question du préavis de grève arrivé à expiration compromet sérieusement la stabilité du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

Le SAES réaffirme sa détermination à veiller à la restauration de la dignité des familles des enseignants-chercheurs et chercheurs décédés. Par conséquent, aucune responsabilité ne pourrait lui être imputée sur les conséquences désastreuses du dilatoire du Ministre de tutelle et du Gouvernement sur la stabilisation du calendrier académique.

Fait à Dakar, le 15 février 2025

Le Bureau National